

# EINVILLE au JARD

54370



Pour consulter le site Internet : [einville-au-jard.fr](http://einville-au-jard.fr)

Pour envoyer un mail : [contact.mairie@einville-au-jard.fr](mailto:contact.mairie@einville-au-jard.fr)

Pour s'informer : IntraMuros via Google Play et App Store

Page Facebook : Commune d'Einville au Jard

## INFORMATIONS MUNICIPALES N° 43

*Convoqué le 07 mars 2024, le conseil municipal s'est réuni, le jeudi 14 mars 2024 à 20h00, sous la présidence de M. VILLEMANN Marc, Maire.*

Présents : MM(Mmes) : ADMANT Véronique, BIWER Maévane, BRETAR Armelle, DREISTADT Christian, HOUOT Gérard, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, MIENVILLE Vincent, YONGBLOUTT Fabrice.

Membres absents représentés : GARNIER Chantal pouvoir donné à LAVOIL Jacques  
GENIN Isabelle pouvoir donné à YONGBLOUTT Fabrice  
MANSOURI Najat pouvoir donné à ADMANT Véronique  
KIEFFER Pascal pouvoir donné à DREISTADT Christian

Membre absent : MIDON Fabien

Le conseil a choisi pour secrétaire BIWER Maévane.

### ▪ **Compte-rendu de la réunion précédente de conseil municipal**

Lecture a été faite du conseil municipal du 08 février 2024 qui n'a fait l'objet d'aucune remarque.

### ▪ **Demande de subvention au Conseil Départemental 54 (bonus écologique) éclairage public**

Dans un souci d'économie d'énergie, le conseil municipal avait approuvé le remplacement des derniers 170 candélabres par des ampoules Leds. Après des demandes de subventions au niveau de la DETR, du Fonds vert, du SDE54, il convient de solliciter une subvention pour l'éclairage public au titre du « bonus écologique », sur le fonds Appui aux Projets Territoriaux (A.P.T.). A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à demander cette subvention suivant la réglementation et les critères du bonus écologique.

### ▪ **Convention de gestion des CEE par le SDE54**

Lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et des bâtiments communaux, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). La commune adhère à ce dispositif qui est arrivé à échéance. Pour continuer à en bénéficier, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention qui couvrira la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025.

## ▪ Bail 1 Grande Rue

Dans le cadre du projet de rénovation du bar-restaurant, il convient de conclure un bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 18 mars 2024 avec la S.A.S Martin JACQUES, le nouveau gérant. Le loyer proposé est accepté et sera révisé tous les ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail commercial et autorise le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

## ▪ Informations diverses

- Lors des questions diverses, à l'issue du Conseil Municipal, le dossier lotissement a été débattu. Jacques LAVOIL informe que les difficultés, que rencontre le lotisseur à ce stade, sont dues à la conjoncture actuelle et non plus dues à la problématique de l'assainissement. Il balaye d'un revers de main les exigences que la C.C.P. Sânon a imposées au lotisseur et à la commune lors des trois années passées.

- Demande d'une étude sur les eaux de ruissellement à l'ensemble du côteau...
- Refus de se rejeter provisoirement dans le réseau unitaire et palabres sur la création d'une nouvelle conduite séparative sans oublier la demande de participation financière à la commune...
- Alors que l'on pensait que le dossier allait se décanter, un nouveau refus nous est parvenu pour les dix servitudes d'entretien des noues sur les parcelles privées.

Si notre lotisseur avait pu engager ses travaux en 2021, les premières maisons seraient sûrement sorties de terre.

- Le **balayage de la commune** est prévu les mercredi 03 et jeudi 04 avril 2024 par la société LOISY. Le stationnement sera interdit côté impair le 03 avril et côté pair le 4 avril. Merci de respecter ces interdictions pour faciliter le passage de la balayeuse.

### - Avis d'ouverture d'une participation du public par voie électronique :

Suite à la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers de la Saline d'Einville et d'utilisations minières associées à la concession de mines de sel et sources salées de la Sablonnière, « l'ancien champ » à Einville et Maixe, le public pourra présenter des observations du mardi 02 avril au lundi 22 avril 2024 inclus selon les modalités suivantes :

- sur un registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registredemat.fr/dadtm-la-sablonniere>
- par courrier électronique : [dadtm-la-sablonniere@registredemat.fr](mailto:dadtm-la-sablonniere@registredemat.fr)
- par courrier postal adressé à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, bureau des procédures environnementales et foncières, 1 rue du préfet Claude Erignac-CS60031-54038 Nancy cedex.

Toute personne peut solliciter des informations complémentaires à la société Saline d'Einville par courrier électronique : [dadtm-la-sablonniere@salins.com](mailto:dadtm-la-sablonniere@salins.com)

### - Information Enedis :

Coupages d'électricité les mardi 02/04, mercredi 03/04, jeudi 04/04 entre 08h00 et 09h00/15h30 et 16h30, mardi 09/04 entre 09h00 et 12h30.

---

## Prochain conseil municipal, le jeudi 11 avril 2024 à 19h00

---

Tableau dates de collecte des containers (semaines paires) et sacs jaunes (semaines impaires)

Semaine	Sacs Jaunes	Semaine	Containers
13	 Jeudi 28 mars	14	 Jeudi 4 avril
15	Jeudi 11 avril	16	Jeudi 18 avril
17	Jeudi 25 avril		